

Égalité Fraternité





Enquête annuelle de

recensement de la population 2023

Bilan de la collecte CNERP 16 mai 2023









Plan de la présentation

- 1. Bilan général de collecte
- 2.Guyane
- 3. Expérimentation « Loi Pacte »
- 4. Enquête sur la « Dotation Forfaitaire de Recensement »
- 5. Retours sur les populations légales 2020







Une collecte qui s'est globalement bien passée

Participation de toutes les communes prévues

Avancement plus rapide qu'en 2022 (mais qui décroche des années précédentes en fin de 3e semaine)

Un taux internet en légère progression

Un taux de non réponse qui reste contenu





Rappel sur les forces en présence

7 782 communes:

- 6 728 « petites » communes, dont 17 dans les DOM
- 1054 « grandes » communes, dont 62 dans les DOM

470 superviseurs Insee

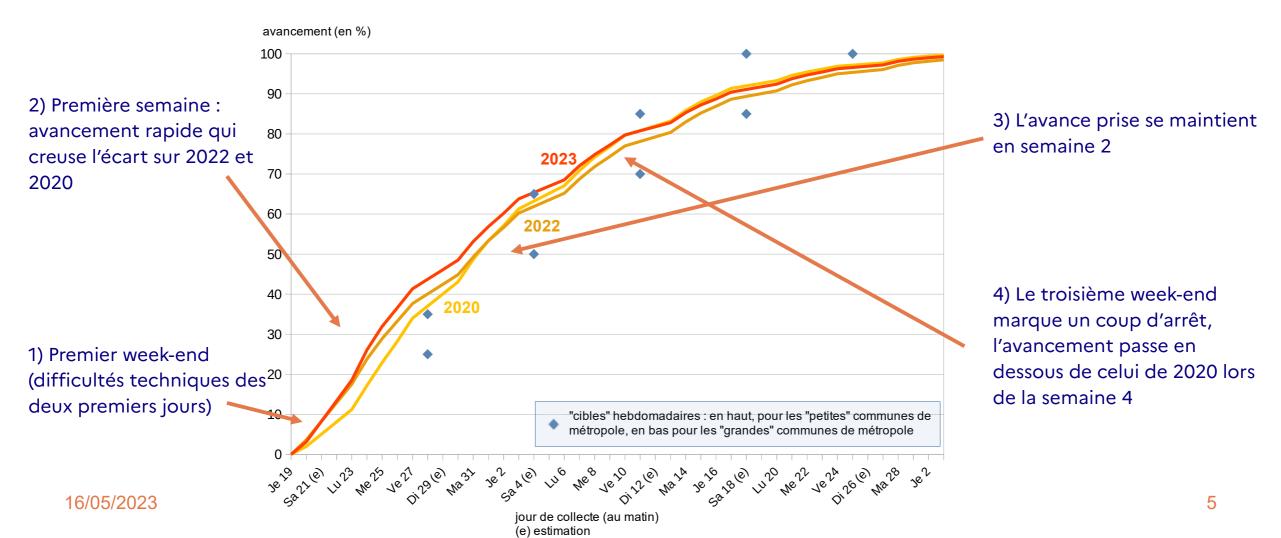
8 300 coordonnateurs communaux formés

24 980 agents recenseurs... pour 5,26 millions de logements à collecter (soit 210 logements/Agent recenseur en moyenne)





L'avancement de la collecte 2023 en 4 étapes





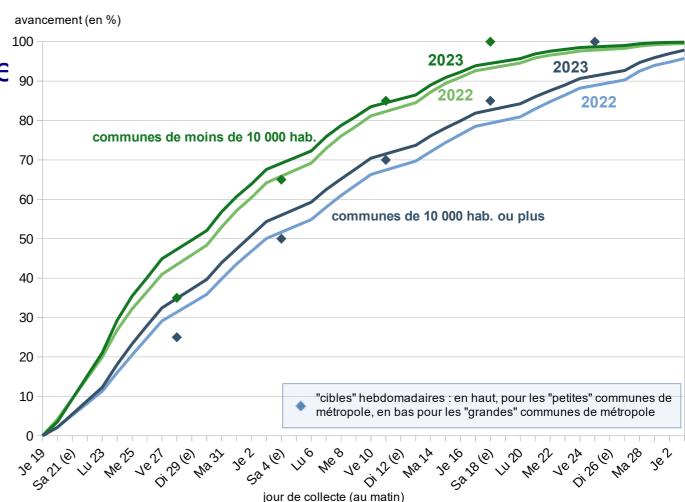


L'avancement de la collecte 2023 par type de communes

Des « cibles » hebdomadaires très largement dépassées en première semaine, et dans une son moindre mesure en deuxième semaine

Elle sont juste atteintes en troisième semaine

On appelle « cibles » les taux d'avancement plancher en dessous desquels on considère qu'un agent recenseur est en retard.



(e) estimation





Bilan de la collecte

Au total : 5,26 millions de logements collectés

- dont 4,28 M de résidences principales

64,5 % recensées par internet

- 63,0 % en 2022
- 54,4 % en 2020

4,2 % ayant donné lieu à une feuille de logement non renseigné (Non réponse)

- 4,8 % en 2022
- 4,1 % en 2020

8,92 millions de Bulletins individuels collectés, dont 71,1 % par internet





Distribution du taux de non réponse

Pour la moitié des petites communes le taux de non réponse est inférieur à 1,5 %

Pour 10 % des grandes communes il est supérieur à 11,5 %

	PC	GC
D1	0,0	1,3
Q1	0,3	2,5
médiane	1,5	4,6
Q3	3,1	7,6
D9	5,4	11,5
moyenne	3,3	6,3





Prolongations et reports de collecte

555 prolongations accordées par les directions régionales (6 jours ou moins)

- 360 en communes de moins de 10 000 h
- 195 en communes de 10 000 h ou plus

2 reports accordés par le Directeur général (plus de 6 jours)

Des chiffre nettement moins élevés qu'en 2022 (année particulière du fait du contexte sanitaire) mais plus élevés que ceux des enquêtes 2019 et 2020





C'Clair, une nouvelle lettre d'information

- Destinée au coordonnateurs communaux
- Inspirée par les initiatives d'Orléans et Lyon
- 4 numéros + un hors-série
- Décliné en « PC » et « GC », métropole et DOM
- Complémentaire à la formation et à l'aide-mémoire du coordonnateur
- Retours positifs des communes







L'enquête « Familles » 2025, testée en 2023

Enquête associée à chaque recensement depuis 1954

Dernière édition en 2011 : l'enquête « Famille et Logements » (EFL)

Test 2023 : 1re enquête adossée à une enquête avec collecte par internet

Mode de réponse calqué sur le recensement : papier si recensement papier, internet si recensement internet

Questionnaire en ligne totalement indépendant de celui du recensement

Test 2023 sur 7 communes ; « Pilote » en 2024 (environ 130 communes) dans toutes les régions

Enquête en 2025 (environ 2000 communes)





L'enquête 2023 en Guyane







Rappel du contexte

Demande du président de la Collectivité Territoriale de Guyane en février 2022 à la CNERP

 Réunions d'échanges (Insee/ élus / CNERP puis Insee/élus) pour mieux prendre en compte certaines spécificités du territoire guyanais dans les enquêtes annuelles de recensement

Travaux réalisés:

- Comparaison des résultats du recensement en Guyane avec d'autres sources pour identifier les éventuelles sous-estimations ;
- Identification des points de difficultés de la mise en œuvre de la méthode compte-tenu des spécificités guyanaises.





Comparaisons avec des sources externes

Travaux de comparaison au niveau communal entre :

- Le recensement de 2018 sur les enfants entre 6 et 10 ans
 Et
- Les effectifs moyens scolarisés du primaire entre 2016 et 2020 fournis par le Rectorat

Constat:

- Sur l'ensemble de la Guyane, sur-couverture de 5 % du recensement par rapport aux effectifs du Rectorat mais ...
- Absence de scolarisation de certains enfants, notamment dans la zone de Saint-Laurent
- Léger déficit du recensement à Saint-Georges : scolarisation d'enfants brésiliens
- Léger déficit sur la zone de Kourou : collecte difficile en 2022

Cohérence avec les données de l'état civil





Zones présentant des difficultés

Constat commun de difficultés à mobiliser la méthode par sondage dans certaines zones comme les :

- Zones éloignées et difficilement accessibles
 - Gestion spécifique avec des zones dites « d'écarts » et un protocole de collecte dit « 2 en 1 » (réalisation concomitante du repérage des logements et de la collecte), déjà en place
- Zones d'habitat informel
 - Zones avec un bâti en évolution rapide
 - Repérage difficile au sein de ces zones





Adaptation du protocole pour les zones d'habitat informel

Décisions

- Des échanges bilatéraux seront programmés en amont de chaque campagne de recensement entre le Service territorial de Guyane (Insee) et les grandes communes présentant des zones d'habitat informel
- Evolution de la méthodologie d'échantillonnage pour recenser exhaustivement les zones identifiées :
 - Mise en œuvre dès l'enquête 2023 en préservant une fraction de sondage de 40 %, donc sans surcoût
 - Pour l'enquête 2024 et les suivantes, ces zones seront recensées exhaustivement et seront exclues du quota des 40 %
- → Charge de collecte plus élevée à anticiper pour certaines grandes communes de Guyane, mais engagement de la Collectivité Territoriale de Guyane de les appuyer





Zoom sur les résultats de collecte

	Taux réponse Internet en %			Taux FLNE en %		
	2020 2022 2023		2020 2022 2		2023	
D.C.	21	4.2	71	11 /	0	1/1
PC GC	2,1	4,3 11,2	7,1 12,6	11,4 3,4	71	14,1
Ensemble	13,4 8,5	10,4	11,3	6,9	<i>7</i> ,1 6,3	7,7 9,2





Expérimentation « Loi Pacte »







Cadre juridique de l'expérimentation

Article 127 de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises

« Les enquêtes de recensement sont effectuées par des agents recenseurs qui sont :

Soit des agents de la commune ou de l'EPCI affectés à cette tâche ou recrutés par la commune ou l'EPCI à cette fin.

Soit des agents d'un prestataire auquel la commune ou l'EPCI décide de confier la réalisation des enquêtes dans le cadre des procédures d'achat public »

Décret n°2019-1173 du 14 novembre 2019 portant application de l'article 127

- Article 1: 3 ans d'expérimentation 2022, 2023, 2024
- Pour chaque enquête
 - acte de candidature des entreprises prestataires (article 3) → avant le 30/04 n-1
 - rédaction d'une convention entre l'entreprise prestataire et l'Insee (article 2) → printemps n-1
 - actes de candidature des communes auprès de l'Insee (article 5) → avant le 01/07/n-1
 - diffusion d'un décret avec la liste de communes ayant candidaté → été n-1
 - signature du contrat entre la commune et l'entreprise
 → avant le 31/10/n-1





Les 2 premières années d'expérimentation

Seul le groupe La Poste a candidaté pour l'enquête 2022, l'enquête 2023 (et l'enquête 2024)

	Enquête 2022	Enquête 2023
Nb communes dans le décret	20	48
Nb communes ayant contractualisé avec La Poste	18	39
Dont GC Dont DOM Dont EPCI	13 0 0	28 6 (La Réunion) 1
Nb facteurs mobilisés	90	196





Les 2 premières années d'expérimentation

Un bilan globalement positif pour :

- l'Insee au niveau national, et local (les équipes du recensement dans les établissements régionaux et les superviseurs ;
- La Poste au niveau national et local (managers, facteurs);
- les coordonnateurs communaux.

du point de vue qualitatif (avis de tous les acteurs) et à partir d'indicateurs : taux d'avancement, taux de non réponse, taux internet

avec un point de vigilance sur le taux internet!





Vers la généralisation du dispositif à partir de l'enquête 2025

Premières étapes à suivre :

- Présentation à la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (CNERP) : séance du 16 mai 2023 ;
- Remise d'un rapport par l'Insee au président de la CNERP faisant le bilan de l'expérimentation à l'issue des deux premières années à partir des éléments fournis par La Poste et des résultats statistiques et qualitatifs de l'Insee;
- Présentation au Conseil national de l'information statistique (CNIS).

Avis consultatif sur l'opportunité de généraliser le dispositif expérimenté





Enquête « Dotation Forfaitaire de Recensement »







Enquête sur les coûts supportés par les communes

Contexte

- Question écrite de Monsieur Eric Kerrouche et réponse du Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique :
 - https://www.senat.fr/questions/base/2022/qSEQ221003223.html
- Enquête menée en 2006 auprès de 312 PC et 219 GC (téléchargement sur le site du Cnis d'une feuille tableur avec cases à renseigner)
- Reprise des même questions (simplifiées) auprès de l'ensemble des communes de l'enquête 2023
- Envoi d'un mail aux coordonnateurs communaux (pas de liste d'adresses des maires) pour qu'ils transmettent l'invitation au maire ou au DGS
- Création d'une adresse dédiée pour l'assistance aux répondants
- Rappel et relances pour assurer un bon taux de réponse





Taux de réponse

	Nombre d'invitations	Nombre	taux de réponse (sur réponses		
		partielles	complètes	Total	complètes)
Questionnaire PC métropole	6 703	1 083	3 685	4 768	55,0
Questionnaire GC + PC Dom	1 068	254	552	806	51,7
Total	7 769	1 337	4 237	5 574	54,5

Un taux de réponse global à 54,5 %

L'enquête de 2006 était basée sur un échantillon de 531 communes (312 PC et 219 GC). Le taux de réponse était respectivement de 69 % pour les PC et de 64 % pour les GC





Structure par tranche de population des communes ayant répondu

Calcul de pondérations par région * tranche de population

Les communes de moins de 500 habitants ont moins fréquemment répondu à l'enquête sur les coûts du

recensement.

tranche de population	effectif des répondants	structure des communes recensées en 2023	structure des répondants brut	structure des répondants redressé
1. moins de 500	1912	47,6	45,1	47,7
2. de 500 à 1 999	1298	27,9	30,6	28,0
3. de 2 000 à 4 999	346	7,8	8,2	7,8
4 de 5 000 à 9 999	142	3,4	3,4	3,4
5. entre 10 000 et 19 999	278	6,6	6,6	6,7
6. de 20 000 à 49 999	180	4,7	4,2	4,6
7. de 50 000 à 99 999	48	1,3	1,1	1,2
8. plus de 100 000	33	0,6	0,8	0,6
Ensemble	4 237	100	100	100





Structure par région des communes ayant répondu

La structure brute des communes répondantes diffère un peu plus pour les régions :

- Île-de-France,
- Hauts-de-France,
- Nouvelle Aquitaine et
- Auvergne-Rhône-Alpes

Elle est corrigée par la pondération

S	région	intitulé région	effectif des répondants	communes recensées en 2023	structure des répondants brut	structure des répondants redressé
	1	Guadeloupe	5	0,2	0,1	0,2
	2	Martinique	6	0,2	0,1	0,2
	3	Guyane	5	0,2	0,1	0,1
	4	La Réunion	3	0,2	0,1	0,0
	11	Île-de-France	245	6,2	5,8	6,2
	24	Centre-Val de Loire	204	5,0	4,8	5,0
	27	Bourgogne-Franche-Comté	425	10,0	10,0	10,0
	28	Normandie	280	6,9	6,6	6,9
	32	Hauts-de-France	421	10,8	9,9	10,8
	44	Grand Est	575	13,8	13,6	13,8
	52	Pays de la Loire	163	3,7	3,9	3,7
	53	Bretagne	140	3,4	3,3	3,4
	75	Nouvelle-Aquitaine	531	11,4	12,5	11,4
	76	Occitanie	510	11,9	12,0	11,9
	84	Auvergne-Rhône-Alpes	538	11,5	12,7	11,5
	93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	146	3,6		3,6
		Corse	36	I		





Prochaines étapes

Travaux en cours sur la cohérence des réponses :

- Détection et traitement des réponses incohérentes

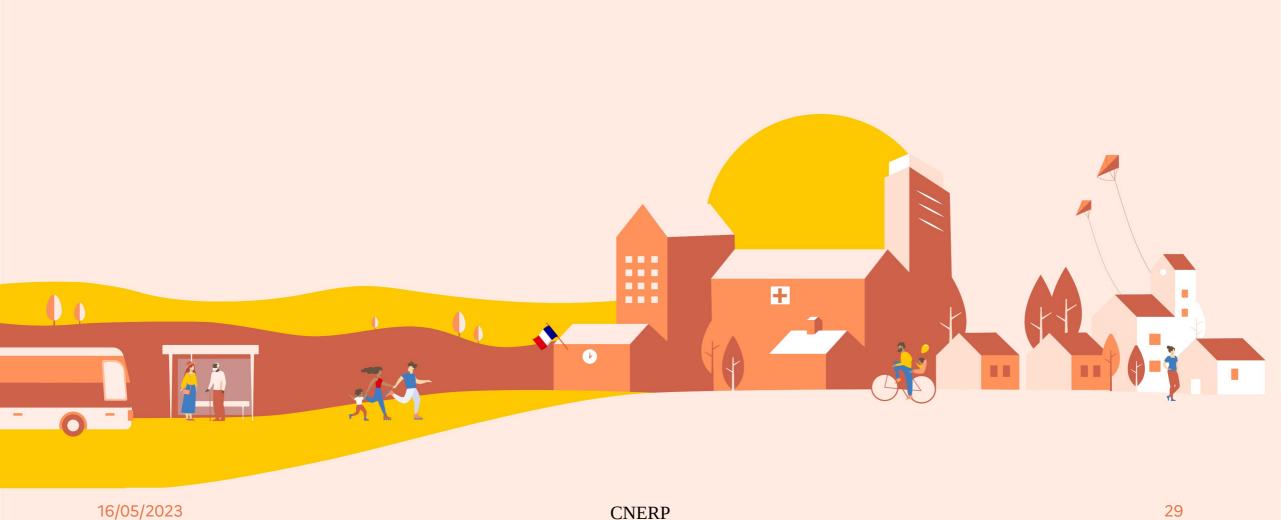
Présentation des résultats lors de la prochaine séance de la CNERP

Éventuellement, proposition d'évolutions réglementaires





Retours sur les populations légales 2020







Des demandes limitées mais existantes

Sur 35 000 communes

- Au niveau des Directions régionales (pour la restitution des populations légales de 2020) :
 - 203 demandes des communes, dont 19 par courrier 112 et 175 les deux années précédentes
 - 3/4 en provenance des communes de moins de 10 000 habitants
 - Essentiellement (77 %) sur l'évolution, le mode de calcul et la diffusion des populations légales
 - De communes dont la population est stable (>50 %), en baisse (23 %) ou en hausse (26%)
- Au niveau de la Direction Générale (depuis 1 an) :
 - 8 courriers sur la population (contestation, explication de calcul) : 6 par courrier du Maire, 1 via Sénateur, 1 via courrier Ministre.







Liberté Égalité Fraternité

Merci de votre attention



